



56083
VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU
188, RUE JACQUES-CARTIER NORD C.P. 700
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU
J3B 6Z8 (450)357-2227

VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

Période d'imposition du 2025-01-01 au 2025-12-31

Adresse

4E RANG SUD

Matricule 2818-28-4925-8-000-0000

No client 61068

Cadastre(s) et numéro(s) de lot

3614244

No facture

Date

N° certificat

5FA110138

2025-01-14

COMPTE DE TAXES MUNICIPALES 2025

Propriétaire(s) 00208

Ce compte s'adresse au(x) destinataire(s) identifié(s) ci-dessus ainsi qu'à toute autre personne inscrite comme propriétaire au rôle d'évaluation.

Détail des taxes

Description de la taxe	Référence	Base d'imposition	Valeur imposable	Taux	% taux	Montant
G-E FONC. GÉN. RÉSIDENTIELLE	2334	Valeur immeuble tx	745 200	0,5099	100	3 799,77
G-E ÉCOSYSTÈME NATUREL	2334	Valeur immeuble tx	745 200	0,0211		157,24
G-S ANC. DETTE-E ST-ATHANASE	2334	Valeur immeuble tx	745 200	0,0023		17,14

G: Taxe foncière pouvant être acquittée en plusieurs versements, selon la loi

R: Taxe autre que foncière ou compensation pouvant être acquittée, selon un règlement local, en plusieurs versements

U: Taxe ou compensation ne pouvant être payée en plusieurs versements

E: Taxe imposable s'appliquant à tous les immeubles imposables de la municipalité

S: Taxe s'appliquant aux immeubles d'un secteur de la municipalité

B: Taxe s'appliquant aux bénéfices des travaux pour lesquels elle est imposée

Échéance(s) et paiement(s)

N° référence pour paiement	Échéance(s)		Taxes courantes	3 974,15
281828492500000008	1) 2025-02-13	993,54 \$	4) 2025-09-18	993,53 \$
	2) 2025-04-17	993,54 \$		Arrérages 0,00
	3) 2025-06-19	993,54 \$		Intérêts 0,00
	Après échéance(s)			Pénalité 0,00
	Taux d'intérêt annuel 10%		Date de calcul (arrérages, intérêts et pénalité)	
	Taux de pénalité mensuel 0,5% (5% max. par an)		2025-02-13	Total à payer 3 974,15 \$

Message(s)

Arrérages

Si un montant est indiqué à la ligne "arrérages", il s'agit d'une somme impayée à la date de préparation du présent compte et payable avant la date du premier versement de ce compte.

Tarif piscine (taxation annuelle)

Si un tarif piscine est facturé par erreur sur votre compte de taxes annuelle, la date limite pour nous aviser du retrait de votre piscine est le 15 juin 2025. Vous devez remplir le formulaire en ligne au sjsr.ca/retrait-piscine. Vous recevrez par la suite un courriel de confirmation.

Nous joindre

Pour toutes questions, communiquez avec nous à l'adresse suivante: revenus@sjsr.ca

Méthodes de paiement

- 1) Par internet via votre institution financière en utilisant le numéro de référence pour paiement sur vos coupons.
- 2) Par votre créancier hypothécaire.
- 3) Par courrier: 188 rue Jacques-Cartier Nord, C.P. 700, Saint-Jean-sur-Richelieu, Qc, J3B 6Z8
- 4) Au comptoir: 188 rue Jacques-Cartier Nord

Comptes et soldes en ligne

Passer au comptes et soldes de taxes en ligne : sjsr.ca/comptes-soldes-taxes